

Concours de recrutement de professeurs des écoles (CRPE)
Rapport de Jury
SESSION 2016

Présenté par Michel ROUQUETTE
Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale des Pyrénées Orientales,
Président du jury.

Table des matières

AVANT-PROPOS DU PRESIDENT DU JURY	3
STATISTIQUES SUR LE PROFIL DES CANDIDATS ADMIS	4
1. EPREUVES ECRITES D'ADMISSIBILITE	5
1.1. <i>Epreuve de français</i>	5
1.2. <i>Epreuve de Mathématiques</i>	10
2. EPREUVES ORALES D'ADMISSION	13
2.1. <i>Première épreuve orale : mise en situation professionnelle dans un domaine du choix du candidat</i>	13
2.2. <i>Deuxième épreuve orale : EPS / Entretien à partir d'un dossier</i>	15
3. EPREUVES ECRITES ET ORALES DE CATALAN ET OCCITAN	17
3.1. <i>Troisième Épreuve écrite d'admissibilité en Catalan</i>	17
3.2. <i>Épreuve orale d'admission en Catalan</i>	22
3.3. <i>Troisième Épreuve écrite d'admissibilité en langue régionale Occitan</i>	26
3.4. <i>Troisième Épreuve orale d'admission en langue régionale Occitan</i>	27

AVANT-PROPOS DU PRESIDENT DU JURY

Une nouvelle fois les différents collèges des examinateurs et des correcteurs du Concours de Recrutement des Professeurs des Ecoles soulignent, dans le rapport 2016 établi pour l'académie de Montpellier, les efforts de préparation importants auxquels la majorité des candidats se sont astreints et dont témoigne l'impression favorable que les différents jurys ont tenu à souligner. A n'en pas douter, les candidats ont su s'adapter aux modalités du concours fixées par l'arrêté du 19 avril 2013 : ils en ont compris, et l'esprit, et la finalité.

Le Rapport du Jury établi au terme des épreuves d'admissibilité et d'admission veut, avant tout, être un encouragement et une incitation qui s'adressent aux étudiants engagés dans la formation du professorat afin de les aider à comprendre et à mieux appréhender la nature des épreuves auxquelles ils se destinent et dont on sait combien la qualité de préparation est un gage de réussite non seulement pour le concours lui-même mais aussi pour l'entrée dans le métier.

Les préconisations formulées par les correcteurs et les examinateurs doivent leur permettre de cerner les attentes des membres du jury dont la première ambition est bien de repérer et de reconnaître les qualités recherchées chez un futur professeur. L'objectif d'un jury est de permettre à chaque candidat de révéler les potentialités qui sont les siennes et de faire la preuve de ses capacités de questionnement, d'analyse et de raisonnement à travers un cheminement intellectuel qui constitue, au fond, l'essence même et la trame du métier de professeur

De ce point de vue, ce rapport qui se caractérise par la richesse des suggestions apportées et par les perspectives qu'il suggère invite, avant toute chose, à s'interroger sur le sens du métier complexe auquel il permettra d'accéder et sur les compétences nombreuses et exigeantes qui seules en rendront l'exercice possible : c'est dans cet état d'esprit que les candidats doivent se présenter aux épreuves, confiants dans les chances qui sont les leurs.

Que la lecture de ce rapport leur permette de renforcer leur motivation et les aide à amorcer la réflexion de fond qui sera pour chacun d'entre eux le meilleur gage de réussite possible !

Le président du Jury du Concours de Recrutement des Professeurs des Ecoles

STATISTIQUES SUR LE PROFIL DES CANDIDATS ADMIS

Seuils d'admissibilité et d'admission par concours

CRPE ENSEIGNEMENT PUBLIC SESSION 2016	Nombre d'inscrits	Présents aux épreuves écrites	Seuil d'admissibilité	Nombre d'admissibles	Présents aux épreuves orales	Seuil d'admission	Nombre postes	Nombre d'admis Liste Principale
CONCOURS EXTERNE PUBLIC MONTPELLIER	3341	1452	10	886	857	11.73	517	523
CONCOURS EXTERNE PUBLIC ANDORRE	52	13		7	7	14.81	3	3
CONCOURS EXTERNE PUBLIC SPECIAL LR CATALAN	40	18	15	13	12	12.79	7	8
CONCOURS EXTERNE PUBLIC SPECIAL LR OCCITAN	28	10		5	5	11.47	13	2
3ème CONCOURS EXTERNE PUBLIC PUBLIC	683	196	10	87	86	11.17	50	54
2nd INTERNE PUBLIC	275	89	10	41	40	10.85	30	30
TOTAL	4419	1778		1039	1007		620	620

CRPE ENSEIGNEMENT PRIVE SESSION 2016	Nombre d'inscrits	Présents aux épreuves écrites	Seuil d'admissibilité	Nombre d'admissibles	Présents aux épreuves orales	Seuil d'admission	Nombre postes	Nombre d'admis Liste Principale
CONCOURS EXTERNE PRIVE CATHOLIQUE	429	113	10	63	59	11.50	30	35
CONCOURS SECOND INTERNE PRIVE	Non ouvert	Non ouvert	Non ouvert	Non ouvert	Non ouvert	Non ouvert	Non ouvert	Non ouvert
CONCOURS EXTERNE PRIVE SPECIAL LR CATALAN	7	0					2	0
CONCOURS EXTERNE PRIVE SPECIAL LR OCCITAN	12	9	15	5	5	10.00	7	4
TOTAL	448	122					39	39

1. EPREUVES ECRITES D'ADMISSIBILITE

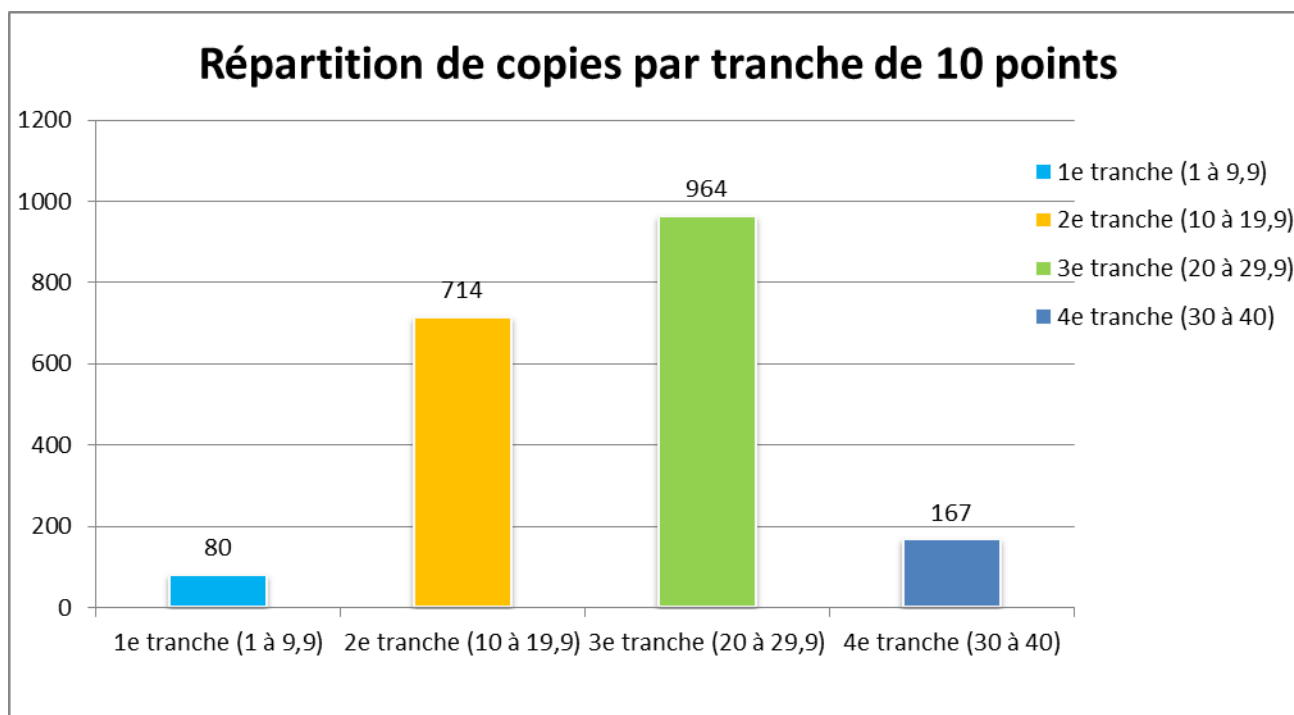
1.1. Epreuve de français

Statistiques pour l'épreuve de français

Pour 1925 copies corrigées, la moyenne de 21,01 sur 40 met en évidence les bons résultats du concours 2016 pour l'épreuve d'admissibilité ; on note un nombre conséquent d'excellentes performances : 167 candidats obtiennent en effet une note supérieure à 30, le meilleur obtenant 37,75 en français. Le nombre de candidats qui obtiennent moins de 10/40 est très faible (80 copies, soit un peu moins de 4 %). Enfin, on tirera du fait que 50% des copies se situent dans le troisième tranche (note obtenue comprise entre 20 et 29,9) que la plupart des candidats s'est efforcée de se préparer avec sérieux à cette épreuve difficile et exigeante. En résumé, près de 60% des candidats obtiennent une note égale ou supérieure à la moyenne. L'analyse qualitative de chaque partie de l'épreuve confirmera cette bonne impression d'ensemble.

Moyenne	21,01	
Note minimale	0,5	
Note maximale	37,75	Total
Notes < 10 (tranches 1 et 2)	794 => 41,3 %	1925
Notes > ou = 10 (tranches 3 et 4)	1131 => 58,7 %	

- Répartition par tranche



Première partie de l'épreuve : la question sur les textes

Pour sa troisième session, le concours proposait aux candidats d'analyser un corpus composé de deux textes littéraires appartenant à des genres bien identifiés (le roman, le théâtre) et deux textes à visée argumentative, très contrastés, l'un abordant la question muséale dans un registre très polémique et l'autre, au contraire, dans des propos très élogieux.

Les deux extraits d'œuvres de fiction portent un regard explicitement critique sur l'institution muséale, plutôt ironique en ce qui concerne Zola, délibérément absurde et burlesque, pour Jean-Michel Ribes. Dans ces deux passages, s'opère un retournement amusant entre l'œuvre et les hommes, d'une part, et la nature, d'autre part. Le lecteur et le spectateur sont invités à s'interroger non seulement sur la nature et les fonctions du musée, mais encore sur le statut des œuvres d'art et sur l'art. Ces passages présentent un contraste fort avec l'émerveillement candide que prête à l'art et aux musées Dominique de Font-Réaulx. La noce, en effet, devient progressivement un « troupeau », spectacle ridicule dont se gaussent les gardiens du Louvre et les peintres-copistes qui sont ainsi détournés des œuvres originales qui perdent, dans la géographie du Louvre, toute singularité (les primitifs, les flamands, les vénitiens...). L'art est, pour l'ignorant qui n'en possède pas les codes, source de migraines et de contorsions douloureuses du fait de la juxtaposition des œuvres, vertigineuse et absurde, dont la justification échappe aux profanes. Zola compose lui-même, par le jeu subtil d'une narration favorisant le croisement de points de vue (les noceurs, Madinier, Boche, les gardiens, les peintres, les curieux) un tableau vivant dans lequel le décalage entre les œuvres et les « ignorants » devient le sujet à peindre, aux dépens des œuvres officielles dont tous se détournent. Œuvres mortes, suspendues comme des trophées de chasse aux cimaises des musées, copiées indéfiniment par des copistes qui semblent plus intéressants qu'elles, elles ont perdu leur raison d'être, comme le dénonce Jean Clair en citant Roger Caillois qui évoque la situation paradoxale de ne jamais surprendre « au Louvre, voire au Prado, fût-ce une dévote en train de se signer ou de se recueillir devant un Christ en croix ». Jean-Michel Ribes, quant à lui, met en scène une apocalypse dans laquelle la nature se révolte contre l'art qui la dénature. Il faut bien entendu prendre ce combat épique pour ce qu'il est, une parodie burlesque, que certains candidats n'ont malheureusement pas perçue, quand bien même le texte introducteur en donnait les clés. Ainsi, l'analyse un peu poussée des registres de ces quatre textes pouvait engager les candidats à mener une réflexion argumentée sur l'art, sur le sens des œuvres, sur la relation entre la réalité et sa représentation, sur la légitimité de la présentation des œuvres hors contexte (ce qui n'est plus du tout la tendance actuelle des musées), et sur la question cruciale de la place de l'art dans l'éducation, question que posent explicitement Dominique de Font-Réaulx et, implicitement, Jean Clair et Zola.

Comment entrer dans l'analyse en évitant l'écueil du résumé ou de la juxtaposition paraphrastique

Si le jury se félicite que la plupart des candidats s'efforce désormais de croiser les textes, il convient de les inciter, par quelques conseils, à éviter l'écueil du résumé ou de la paraphrase, soit par la juxtaposition soit par leur entrelacement dans un propos. En outre, on observe que la grande majorité des productions peine à dépasser la forme descriptive. Comment inscrire son propos dans une dynamique argumentative ?

La problématisation : de la question posée à la problématique.

Le sujet consiste en une question, sésame d'entrée dans les textes, insuffisante néanmoins pour orienter et diriger le propos. S'il s'agit de poser un problème, celui-ci pourrait tenir en quelques mots : au fond, à quoi servent les musées ? Cette question n'est-elle pas au cœur des préoccupations des professeurs qui auront à sensibiliser les élèves à l'art par l'éducation du regard et des sens, et la transmission d'un certain nombre de clés pour comprendre les œuvres ?

En attirant l'attention du candidat sur le « regard porté » par les auteurs, on les invite à dégager des points communs, à mettre en évidence des contrastes ou des différences profondes. Dans cette étape, un nombre important de candidats tend à écarter le texte le plus résistant : cette année, il s'agissait sans conteste de l'extrait de *Musée-Haut, musée Bas*, dont la dimension burlesque a dérouté, alors qu'elle pouvait être un atout pour prendre du recul avec la thèse implicite. En outre, la question posée dans le libellé du sujet comprend une consigne implicite, que tous les candidats ne perçoivent pas toujours : distinguer ce qui relève de la pensée de l'auteur, ce qui relève du jugement d'un narrateur, pour le texte romanesque (cf. le rapport de jury de 2015 sur ce point), et des personnages des textes de fiction.

Il était donc nécessaire de constituer, dans un premier temps, deux groupes de textes, afin d'en mieux cerner les enjeux. Le tableau suivant, rapidement réalisable, peut se révéler un outil efficace pour mettre en lumière tous les points de vue possibles dans les textes :

Texte	Fiction		non fiction	
	Zola (1)	Ribes (2)	Clair (3)	Font-Réaulx (4)
Forme	Narrative (=> récit)	Théâtrale	Argumentative, polémique (pamphlet)	Argumentative, laudative
Thèse	Implicite	Implicite	Explicite	Explicite
Narrateur (récit)	Oui	Non	Non	Non
Thèse ?	Implicite / à identifier	Non	Non	Non
Personnages / thèse	Madinier Boche	Monsieur Mosk (le conservateur) Martine (l'infirmière) La secrétaire Les employés (1 à 5)		
Autorité citée (éventuellement)			Roger Caillois	

Ce rapide balayage favorise le recul par rapport aux textes : la multiplicité des personnages des textes de fiction a pour conséquence un nombre égal de points de vue, d'opinions, qui ne sont pas nécessairement ceux des auteurs. La difficulté est de décoder l'implicite à partir des propos explicites ; en outre, même pour les textes qui ne relèvent pas de la fiction, il est nécessaire de se demander si le point de vue exprimé n'en masque pas un autre. Si le propos du texte 4 ne comporte guère d'ambiguïté, l'analyse des registres et du genre permet de nuancer celui de Jean Clair : le ton polémique tend à grossir le trait, à faire disparaître les nuances, à caricaturer. Des indices sont donnés par les concepteurs des sujets : utilisation d'un pseudonyme, statut de l'auteur, qui nous renseigne sur sa relation à l'art, et permet de mieux comprendre le propos, qui est délibérément tourné contre la dérive commerciale et marchande liée à l'exposition ou la surexposition des arts.

Seconde partie : connaissance de la langue

Dans la seconde partie de l'épreuve, les candidats devaient faire montre de leur maîtrise de la forme passive, expliquer un phénomène orthographique en apparence paradoxal (les noms féminins en -té), et, comme pour les deux épreuves précédentes, répondre à des questions portant sur les classes grammaticales et les fonctions.

Les points de langue les mieux maîtrisés par les candidats de la session 2016 sont l'identification des classes grammaticales, et le relatif, même si l'on relève encore quelques confusions entre relatif et conjonction, ou quelques difficultés sur les fonctions de l'adjectif. Comme on pouvait s'y attendre, l'attribut du COD est rarement reconnu, ce qui signale sans doute quelque fragilité dans la compréhension du fonctionnement des formes syntaxiques elliptiques. Mais ces points restent assez marginaux, et n'engagent pas directement l'admissibilité. En revanche, les échecs portent majoritairement sur la maîtrise du système verbal, dans ce qu'il a de plus complexe, au plan sémantique, à savoir la forme passive.

En premier lieu, des difficultés d'identification demeurent entre les formes actives et passives, en raison de la présence de l'auxiliaire « être » dans la périphrase verbale, comme dans le syntagme « les papillons sont entrés en premier ». On peut poser comme hypothèse que les candidats s'en tiennent trop souvent au premier niveau d'analyse, de type morphologique, alors que la question de la forme passive nécessite de se placer sur les plans sémantique et systémique. En d'autres termes, les candidats qui voient dans « sont entrés » une forme passive, limitent l'analyse à l'identification de l'auxiliaire, sans s'interroger sur la nature transitive ou intransitive de certains verbes. Pour le dire autrement, ils semblent ignorer que la forme passive permet, dans la plupart des cas, d'envisager le phénomène depuis le prédicat, et non depuis le sujet. Les exercices de manipulation auxquels ils peuvent se livrer devraient leur faire acquérir une maîtrise suffisante de la question dans ses formes simples. Quant à la forme pronominale, identifiable dans le syntagme « tout le vingtième siècle s'est écroulé », elle est rarement reconnue, malgré la présence du pronom réfléchi.

L'exercice portant sur l'analyse fine de la morphologie verbale révèle aussi des fragilités, en moindre quantité, qui font écho à la difficulté sur la forme passive. On encourage les candidats à penser le système verbal en fonction de trois critères indispensables : la forme du verbe (le système de la conjugaison et les temps composés sont à connaître absolument), la relation entre le sujet et le verbe, la relation entre le sujet et le prédicat, si nécessaire. Les similitudes et les ambiguïtés, sources

d'erreurs, doivent faire l'objet d'une plus grande attention (par exemple, on sait que le passé composé des verbes intransitifs et le présent passif des verbes transitifs peuvent être confondus) et d'un entraînement régulier, en binôme, par exemple.

Le jury encourage les candidats à parfaire leur connaissance de la langue particulièrement dans des notions fondamentales dont on sait qu'elles posent de réels problèmes aux élèves. La maîtrise de ces notions facilite grandement sa transmission dans les classes.

Troisième partie : analyse des documents didactiques

La troisième partie proposait aux candidats de mener une analyse critique de documents pédagogiques élaborés dans une séquence d'apprentissage de la lecture. Les questions posées invitaient à aborder ces documents en croisant différents angles, et, par voie de conséquence, faisaient appel à des compétences essentielles : l'angle institutionnel, à travers la référence aux instructions officielles ; l'angle didactique, que devaient nourrir les références nombreuses acquises en formation sur la lecture et la compréhension ; l'angle pédagogique, qui permet d'envisager la mise en œuvre réelle de la séance. En résumé, et pour citer un membre du jury, « le sujet permettait aux candidats de montrer leur capacité à s'interroger sur les compétences visées et sur la cohérence d'un dispositif ». On les incitait donc à adopter une posture distanciée et réflexive pour mesurer les lacunes ou les errements du dispositif pédagogique. Enfin, les dernières questions encourageaient les candidats à faire preuve de créativité en proposant un scénario alternatif, mais il leur fallait éviter de rencontrer les mêmes écueils que ceux qu'ils avaient pu observer par ailleurs dans le sujet, en s'efforçant notamment de construire un scénario réalisable.

Les réponses aux premières questions de cette troisième partie de l'épreuve ont parfois mis les candidats en difficulté, parce qu'ils avaient parfois du mal à distinguer la description de la séquence des réserves qu'ils étaient en droit de formuler. Néanmoins, dans la majeure partie des cas, les réponses témoignent avant tout d'une approche descriptive des documents, sans exercer leur esprit critique, dans un développement que le jury souhaiterait plus approfondi. L'approche critique sera davantage sollicitée si l'on passe les documents donnés au crible de la réalité, en se plaçant délibérément du point de vue de l'élève. Voici quelques questions qui peuvent aider les candidats à préparer cette partie du concours. Qu'est-ce que l'élève aura appris en fin de séance ? Quelles activités cognitives sont encouragées, pour construire quelles compétences du socle ? Les activités proposées sont-elles cohérentes entre elles ? Quelles interactions ont lieu avec le professeur ou avec ses pairs ? Dans quel but ? Les documents sont-ils exploitables en l'état, ou convient-il de les améliorer pour en assurer la lisibilité ? Quelle évaluation est prévue, dans quel but, et quelle est sa place dans le projet pédagogique ? Le jury remarque que les candidats ont tendance à se focaliser sur le déroulement de la séance et les interactions avec les élèves, mais qu'ils oublient souvent d'envisager suffisamment la séance dans le contexte d'une progression au service de l'acquisition des compétences. Dans cette séance qui visait explicitement à aider les élèves à construire l'implicite, on devait souligner le fait qu'ils étaient surtout invités à relever des informations explicites dans le texte, qui n'ouvrait sur aucun débat interprétatif ; en outre, on devait nécessairement situer cette séance dans le processus d'apprentissage de la compréhension.

Enfin, le sujet permettait au candidat de faire preuve de créativité et d'inventivité par le biais des dernières questions l'encourageant à faire des propositions didactiques à partir des documents donnés. Il leur était permis de déterminer d'autres modalités d'exploitation ou d'inscrire leur réflexion en prenant appui sur la complémentarité des disciplines. Si les candidats ont globalement apporté des solutions originales, elles sont néanmoins souvent peu réalisables, si bien que l'on pourrait dresser les mêmes critiques que celles qu'ils ont pu formuler à l'encontre des documents portés à leur examen. On peut donc les inviter, pour éviter cet écueil, à élaborer des propositions qui tiennent compte des mêmes contraintes que celles évoquées précédemment : pertinence du projet au regard des programmes, et avant tout des finalités des programmes ; exploitation des travaux de la recherche les plus connus ; prise en compte de l'élève dans un contexte d'appropriation des compétences du socle ; réflexion sur l'ingénierie pédagogique indispensable à la réussite du projet ; enfin, parce que le sujet les y incitait, réflexion préalable sur la complémentarité des enseignements (lecture, écriture, connaissance de la langue, histoire des arts...) de manière à éviter les associations artificielles et stériles.

Maîtrise de la langue

Comme chaque année, les candidats sont évalués, en production écrite, sur leur maîtrise du français. Comme nous avons pu le préciser par ailleurs, il s'agit bien d'appréhender une compétence professionnelle (cf. les compétences « maîtriser la langue française à des fins de communication » et « maîtriser la langue française dans le cadre de son enseignement » du référentiel de 2013) dans un contexte singulier et anxiogène. Ainsi, le jury peut apprécier telle erreur récurrente, selon les cas, comme le

signe d'une maîtrise insuffisante du système syntaxique (par exemple, la chaîne d'accords) ou celui d'une méconnaissance que l'on peut corriger, ou qui est simplement due au stress de l'épreuve. Il convient enfin de vérifier, en paraphrasant Boileau, que

« Ce qui se conçoit bien s'énonce clairement
Et les mots pour le dire arrivent aisément ».

Le jury constate que les premières sources d'erreur concernent précisément la maîtrise de la morphosyntaxe : chaîne d'accords dans le groupe nominal et morphologie verbale continuent à mettre les candidats en difficulté. Il convient que les futurs professeurs, avant de s'entraîner éperdument sur des exercices systématiques, se forment avant tout une conscience linguistique qui leur permette de bien comprendre les mécanismes à l'œuvre dans toute construction syntaxique ; repérer comment les mots sont mis en relation entre eux, anticiper les conséquences morphologiques de ces relations, identifier clairement leur fonction suppose de considérer la phrase avec autant de rigueur qu'on envisagerait un organisme vivant ou une équation mathématique. La maîtrise de la morphosyntaxe n'est rien d'autre que cela. Le second point d'achoppement, concerne la syntaxe, parfois mal maîtrisée : le recours à une forme silencieuse d'oralisation , dans l'exercice de la relecture, peut sans doute participer de l'amélioration des écrits, mais c'est surtout la fréquentation régulière de textes littéraires et de textes normés (articles de presse, revues, usuels), étayée par la production quotidienne d'écrits, qui est susceptible d'aider les candidats à mieux percevoir ce qui relève d'un usage courant de la langue. On leur recommande donc un entraînement soutenu, pendant l'année de préparation au concours, particulièrement en multipliant les situations autonomes d'écriture collaborative qui permettent de « mutualiser », en quelque sorte, savoirs et savoir-faire. Cette connaissance de la norme est indispensable pour améliorer les écrits, soit par la construction d'automatismes (par exemple, la chaîne d'accords, le choix du mode verbal dans la construction des subordonnées, la construction directe ou indirecte de certains verbes...), que doit réguler le déclenchement de mécanismes d'inhibition de ces automatismes (par exemple, lorsque deux mots successifs peuvent commander l'accord – ex : // *vous disait* que...), soit par la mémorisation de structures normées, par exemple, dans la syntaxe des propositions subordonnées (construction infinitive ou conjonctive, choix des modes...).

1.2. Epreuve de Mathématiques

Cette session est la troisième pour laquelle le concours de recrutement des professeurs des écoles suit les modalités fixées par l'arrêté du 19 avril 2013.

Rappelons que cette épreuve dure quatre heures, est notée sur 40 points et comporte trois parties :

- Une première partie, notée sur 13 points et constituée d'un problème ;
- Une deuxième partie, notée également sur 13 points et constituée de plusieurs exercices ;
- Une troisième partie, notée sur 14 points, qui consiste en une analyse d'un dossier.

Chaque partie se décline en questions, voire sous-questions, indépendantes les unes des autres, chacune pouvant, si besoin, être traitée dès lors que le résultat des questions précédentes était admis.

Notons de plus que :

5 points au maximum peuvent être retirés pour tenir compte de la correction syntaxique et de la qualité écrite de la production du candidat.

Une note globale égale ou inférieure à 10 est éliminatoire.

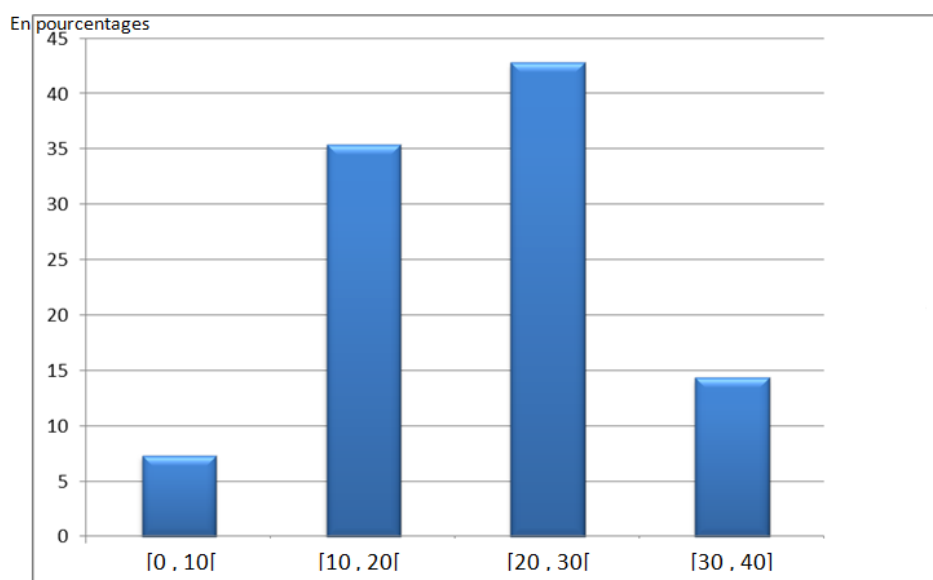
Eléments statistiques et remarques d'ordre général

Cette année ce sont 1898 copies qui ont été corrigées. La hausse des résultats constatée l'an dernier ne s'est pas confirmée cette année puisque la moyenne est de 21,13 sur 40. Pour mémoire, les moyennes étaient de 26,67 en 2015 et 22,7 en 2014. Globalement, on retrouve les valeurs statistiques de la session 2014, et il semblerait que la session 2015 ait fait figure d'exception. Le nombre de candidats est en nette augmentation alors que le nombre d'excellentes copies (seulement 48 copies ont une note supérieure à 35 sur 40) est en recul. Quelques questions qui demandaient à la fois des connaissances, du bon sens et une prise de recul ont été peu réussies. Cela peut peut-être en partie expliquer ces résultats.

Pour autant, 57,2 % des candidats ont une note supérieure ou égale à la moyenne et certaines copies sont de très bonne qualité : 273 candidats ont une note située entre 30 et 40, la meilleure note étant 39. Certains candidats se sont visiblement préparés avec efficacité à cette épreuve qui exige de nombreuses compétences et la majorité a compris ce qui était attendu.

Les réussites aux trois parties de l'épreuve sont globalement équilibrées : 7,31 sur 13 de moyenne pour la première partie, 7,34 sur 13 pour la deuxième et 6,79 sur 14 pour la troisième.

La répartition globale des notes est représentée dans le graphique ci-dessous :



Notons que pour chacune des spécialités du concours les médianes et les moyennes sont assez proches, ce qui met en évidence une répartition symétrique des notes autour de chacune des moyennes.

Remarques et observations relatives à l'épreuve 2016

Remarques et conseils généraux

La qualité de la présentation est en général satisfaisante et les copies sont globalement bien organisées. Le jury tient à rappeler que la correction syntaxique et la qualité de l'écrit sont pris en compte de manière significative et que peuvent être retirés jusqu'à 5 points pour tenir compte de ces éléments. Seules 15 copies se sont vu retirer plus de 3 points, dont une seule s'est vu retirer 5 points, ce qui confirme cette bonne impression d'ensemble. Toutefois, seulement 43 % des candidats ne se voient retirer aucun point. Cela met en évidence une maîtrise encore insuffisante des compétences relevant de ce domaine, et le jury y est particulièrement attentif pour des candidats se destinant au métier de professeur des écoles.

Ainsi, on a relevé une orthographe parfois très inquiétante et, de manière récurrente, des difficultés à rédiger un argumentaire construit. On rappelle l'importance également de conclure une argumentation et de ne pas laisser au correcteur le soin de conclure. La mise en valeur de la réponse est ainsi appréciée.

La syntaxe mathématique est également mise à mal et on relève, comme lors des sessions précédentes, un manque de rigueur dans l'utilisation des notations et du vocabulaire mathématiques. D'une part cela nuit bien entendu à la clarté du discours mais, d'autre part, cela entraîne des propos dénués de sens, comme par exemple des suites d'égalités fausses, des expressions du style « puisque $2 \text{ kg} = 4 \text{ €}$, » ou encore « H est le milieu de la droite ... ».

Le jury remarque que certains candidats ont du mal à établir le lien entre la notion mathématiques mise en œuvre et l'aspect concret de cette notion. Certains résultats incohérents auraient en outre pu être évités en faisant appel au « simple bon sens ». Rappelons enfin la nécessité d'apporter la plus grande attention à la lecture de l'énoncé et à celle des consignes.

Première partie

Cette première partie est constituée d'un problème portant sur un ou plusieurs domaines des programmes de l'école ou du collège, ou sur des éléments du socle commun de connaissances, de compétences et de culture. Elle permet d'apprécier particulièrement la capacité du candidat à rechercher, extraire et organiser l'information utile.

Pour cette session, le problème proposait l'étude d'un aspect d'un appareil photo numérique.

La partie A du problème reposait sur des lectures graphiques. Elle a été dans l'ensemble correctement traitée. Certaines copies comportent cependant des explications inutiles qui mettent en évidence une absence de maîtrise des connaissances. Ces mêmes copies ont au final une note très basse, ces lacunes dans ce domaine se retrouvant dans les autres champs.

Les questions qui mobilisaient le calcul littéral ont posé de manière récurrente des difficultés. Dans la partie B, peu de candidats ont traduit l'énoncé par une inéquation. La résolution de cette dernière a visiblement été difficile, même si au lieu de l'inéquation, le candidat a résolu l'équation. Cette difficulté a également transpiré dans la question 3 de la partie C. Soulignons ici l'erreur de raisonnement de certains candidats qui ont utilisé le résultat à démontrer pour appuyer leur argumentation.

Concernant la partie C, on relève une utilisation correcte des formules et une connaissance globalement satisfaisante du théorème de Thalès, même si on déplore de trop rares références aux conditions d'application de ce théorème.

Deuxième partie

La deuxième partie du sujet est composée d'exercices indépendants : elle permet de vérifier les connaissances et compétences du candidat dans différents domaines des programmes de l'école ou du collège.

L'exercice 1 était un exercice de statistiques : requérant des lectures graphiques et un calcul de moyenne, il a été bien réussi. On note cependant que de nombreux candidats confondent la médiane et la moyenne d'une série statistique.

L'exercice 2 avait pour thème les probabilités. Le dénombrement du nombre total d'issues a mis en difficulté un nombre significatif de candidats. Ceux qui ont réussi cet exercice font souvent partie des très bonnes copies.

Dans l'exercice 3, on étudiait le débit des téléphones. Il a été bien réussi dans l'ensemble, exception faite de la dernière question qui nécessitait un recours au calcul littéral.

L'exercice 4 proposait un vrai/faux et les justifications des réponses étaient attendues.

Cet exercice révèle des lacunes importantes dans les définitions et propriétés des quadrilatères particuliers ainsi que des erreurs de raisonnement. Certains ont ainsi affirmé - à tort !- qu'un carré n'est pas un losange pour justifier que l'affirmation était fausse.

L'affirmation 2 a été souvent justifiée en se plaçant dans un cas particulier, mais elle a été plutôt réussie.

Les réponses concernant l'affirmation 3 ont été majoritairement correctes, mais les justifications étaient souvent confuses. Cette question a également confirmé les difficultés rencontrées par les candidats à calculer avec des fractions. L'affirmation 4 était une question faisant appel à la notion de division euclidienne. Elle a posé des difficultés aux candidats qui ont souvent travaillé sur un exemple, ce qui ne permet pas de conclure quant à la généralité du résultat. Les candidats n'ont pas su écrire les égalités résultant de la définition de la division euclidienne d'un nombre a par un nombre b non nul et ont montré, une fois encore, une maîtrise insuffisante du calcul littéral.

Troisième partie

Cette partie de l'épreuve consiste en une analyse d'un dossier composé d'un ou plusieurs supports d'enseignement des mathématiques choisis dans le cadre des programmes de l'école primaire (qu'ils soient destinés aux élèves ou aux enseignants), et de productions d'élèves de tous types, permettant d'apprécier la capacité du candidat à maîtriser les notions présentes dans les situations d'enseignement.

La situation 1 a mis en évidence de graves lacunes dans les connaissances sur les nombres. Peu de candidats au final connaissent la définition d'un nombre décimal – ils auront pourtant à aider les élèves à construire cette notion. On note des confusions entre quotient et fraction, et certains pensent que les nombres entiers ne sont pas des nombres décimaux. La question 3 a, quant à elle, été peu abordée.

Dans la situation 2, les candidats ont bien reconnu que le thème en était la proportionnalité, et la plupart ont su présenter au moins une procédure correcte pour résoudre le problème proposé. Rappelons que le produit en croix ne figure pas dans les attendus du cycle 3. Mais il est vrai que certains candidats confondent la règle de trois avec le produit en croix.

La situation 3 s'appuyait sur les productions de quatre élèves ; il s'agissait de procéder à leur analyse. Le jury a relevé parfois un manque de bienveillance envers les copies des élèves. De trop nombreuses copies ne répondent pas à la question posée malgré une tendance certaine à la logorrhée. Les exposés ne présentent que peu d'intérêt car essentiellement descriptifs, les analyses sont souvent superficielles, les réponses confuses, mal organisées et difficiles à lire.

Soulignons cependant que, généralement, les candidats comprennent la démarche de l'élève même s'ils ne parviennent pas à repérer les compétences mises en œuvre.

On ne saurait trop conseiller aux candidats de ne pas hésiter à rédiger sa réponse en deux parties quand l'énoncé fait référence à deux actions (« citer trois compétences [...] et analyser [...] les erreurs ») et de veiller à structurer les réponses, en privilégiant une forme claire et synthétique.

2. EPREUVES ORALES D'ADMISSION

2.1. Première épreuve orale : mise en situation professionnelle dans un domaine du choix du candidat

Remarques concernant le dossier

Sur la forme : Les candidats devraient être conseillés concernant les normes de présentation du dossier qui devrait avoir un titre, une pagination lisible (normes universitaires de dossier de style arial 12), une bibliographie, et pour lequel une orthographe soignée est attendue. Les annexes ne sont que très peu utilisées mais permettraient de présenter certains travaux d'élèves (qui font souvent défaut pour étayer la présentation !) dont il serait fait mention dans le corps du dossier. Cette année le support numérique n'a été que peu utilisé par les candidats.

Sur le fond : les deux parties (fondements scientifiques et partie pédagogique) mériteraient d'être plus équilibrées. Très souvent, les fondements scientifiques sont trop éloignés du cadre conceptuel intéressant le premier degré quand ils ne sont pas très faibles par rapport aux attendus de l'épreuve. En ce qui concerne la partie pédagogique, l'évaluation est souvent oubliée de la réflexion et trop souvent présentée comme un contrôle de connaissances donnant lieu à une note chiffrée... De même, la différenciation pédagogique n'est quasiment jamais évoquée.

Remarques concernant l'exposé

Dans leur grande majorité, les candidats maîtrisent les règles de l'exposé (langage clair, gestion du temps, regards vers le jury....) même si pour quelques-uns les erreurs de français sont suffisamment fréquentes pour interroger leur capacité à enseigner.

L'exposé est un exercice particulier pour lequel certains candidats ne semblent pas préparés: dans le meilleur des cas ils paraphrasent le contenu du dossier quand ils n'en effectuent pas une lecture linéaire. En revanche, certains candidats ont fait preuve d'originalité dans la forme de leur exposé en se dégageant de l'écrit pour problématiser leur discours en mettant en dialogue les fondements scientifiques et le domaine pédagogique et parfois même en faisant part de l'évolution de leur réflexion entre le dépôt de dossier et la présentation.

Certains candidats tentent d'utiliser d'autres supports qu'ils ont apportés mais qu'ils n'ont pas présentés dans le dossier... Il faut souligner que la plupart des réalisations des élèves pourraient être photographiées pour la présentation même si, dans certains domaines, les arts visuels notamment, le support A4 semble parfois trop petit. Cependant, il ne faut pas oublier que les travaux d'élèves ne sont qu'un élément parmi d'autres pour illustrer la démarche pédagogique.

Remarques concernant l'entretien

Les candidats sont globalement à l'écoute, et soucieux de répondre au questionnement du jury.

Le jury n'a pas pour objectif de mettre les candidats en difficulté. Le questionnement vise à guider leur réflexion, à les inciter à l'analyse, ce qui amène certains candidats à envisager autrement ce qu'ils avaient présenté. Cela montre des compétences d'écoute très appréciées.

En sciences, la démarche d'investigation, systématiquement évoquée, n'est que très rarement maîtrisée. En effet, trop souvent, l'élève est envisagé comme un laborantin exécutant des expériences dictées par l'enseignant, plutôt qu'en réelle position d'élève chercheur qui, à partir de ses hypothèses, propose un protocole expérimental.

Dans l'ensemble, les candidats qui maîtrisent leur dossier, répondent aisément aux questions. En revanche, la fragilité des connaissances sur les fondements scientifiques ou la méconnaissance totale des classes, des élèves et de leurs

fonctionnements est extrêmement pénalisante. Il est étonnant, d'ailleurs, que les candidats qui ont réalisé des stages d'observation ne les évoquent pas de façon plus systématique pour étayer leurs discours.

Les questions plus larges sur l'enseignement de la discipline choisie mettent parfois les candidats en difficulté. Cela interroge les connaissances sur l'histoire de l'éducation et son évolution qui tendent de répondre aux attendus de la société mais également leur capacité à élargir le discours.

Conseils aux futurs candidats

Les dossiers doivent mentionner un titre (trop souvent oublié !) et être présentés selon les normes de publication en vigueur pour en faciliter la lisibilité. Les annexes sont trop peu souvent utilisées et pourtant, si le corps du texte concentre le discours, les annexes permettent de présenter les documents dont seule la partie significative a été utilisée dans le dossier. Les usages sont identiques aux mémoires universitaires. Cependant, attention de ne pas tomber dans l'excès inverse qui consisterait à rendre un dossier de 10 pages avec 25 annexes !

Les candidats doivent absolument cibler une problématique qui constituera le lien du dossier. En effet, certains dossiers présentent deux parties distinctes et sans réel lien. Par ailleurs, des connaissances approfondies dans les fondements scientifiques du dossier ne sont pas systématiquement gages de réussite. En effet, on attend d'un professeur des écoles des connaissances mais également des capacités à les enseigner à leurs élèves, ce qui suppose également des connaissances pédagogiques minimales pour se présenter au concours.

Les séances pédagogiques doivent être envisagées dans leur globalité avec leur évaluation qui fait partie intégrante de l'acte d'enseignement. Les termes d'évaluation diagnostique, formative et sommative, montrent un formatage dans le discours qui ne recouvre pas de réelles connaissances sur ces procédures. Trop souvent, l'évaluation porte sur les connaissances mémorisées par les élèves et très rarement sur les compétences acquises.

La moindre expérience devant élèves doit être évoquée par le futur professeur des écoles pour montrer au jury par exemple les capacités d'analyse des productions des élèves. Par ailleurs, les séances d'observation doivent être interrogées tant au niveau des élèves que des partis pris pédagogiques.

Le support numérique permet de compiler certains documents dont il est fait mention dans le dossier (les productions d'élèves par exemple), et de mieux les mettre en valeur lors de l'exposé. Ainsi, le problème du format serait contourné pour répondre aux attentes normatives du dossier.

La démarche d'investigation en sciences ainsi que les procédures de mise en activité réelle des élèves doivent être connues voire maîtrisées de manière théorique, même si la mise en œuvre pédagogique mérite parfois d'être revue.

2.2. Deuxième épreuve orale : EPS / Entretien à partir d'un dossier

Remarques concernant l'exposé en EPS

Sur la forme : les candidats gèrent bien le temps dévolu à l'exposé et montrent dans l'ensemble des connaissances certaines ; pourtant certains candidats ont tendance à réciter un cours sans lien avec les pratiques professionnelles. Certaines activités donnent lieu à une schématisation qui aide le jury à prendre connaissance de l'organisation spatiale et matérielle de l'activité.

Sur le fond : on note des difficultés à problématiser la situation proposée ainsi qu'une certaine similitude entre les séances et séquences présentées, ce qui pourrait laisser penser à un certain formatage pour chaque APSA. La partie réglementaire prend souvent une part trop importante du temps d'exposé. Les séances proposées résultent souvent d'une succession d'activités sans réelle cohérence d'apprentissage, et sans véritable prise en compte du développement moteur de l'enfant ; les contenus d'enseignement ainsi que les objectifs à atteindre dans un contexte donné ne sont pas assez précisés tout comme les obstacles d'apprentissage des élèves insuffisamment pris en compte. Le candidat enrichit trop rarement son exposé de prolongements ou de liens interdisciplinaires.

Remarques concernant l'exposé sur un sujet relatif au système éducatif

Sur la forme : les questions induisent trop souvent le plan qui n'est pas forcément le plus pertinent pour traiter le sujet. De fait, le sujet est rarement problématisé. Les candidats doivent être en mesure de synthétiser plusieurs documents, en prenant la distance nécessaire, indispensable pour l'élargissement du discours. Les présentations linéaires des documents sont à proscrire.

Sur le fond : les candidats sont bien préparés sur certains sujets comme le harcèlement à l'école ou la laïcité ; d'autres sujets posent davantage problème comme la différenciation pédagogique au quotidien par exemple.

Remarques concernant l'entretien pour l'EPS

Certains candidats ne répondent pas aux questions posées, ne prenant pas le temps de recul indispensable à l'analyse et à la réflexion.

Les candidats devraient être davantage capables d'explicitier les liens qui permettent d'enchaîner concepts et pratiques. Il leur est difficile d'anticiper les obstacles éventuellement rencontrés par les élèves : par exemple, froid quand ils attendent à la piscine, etc.

Des difficultés à se projeter au sein d'une classe, en laissant de côté ; volontairement ou non, les aspects concrets (nombre d'élèves, la difficulté de certains élèves en lien avec l'APSA proposée, la grande hétérogénéité des réponses motrices des élèves...) même pour les candidats ayant bénéficié de stages d'observation et de pratique accompagnée.

Des connaissances insuffisantes en ce qui concerne l'école maternelle et ses spécificités, notamment dans le domaine de la motricité.

Remarques concernant l'entretien pour le système éducatif

La plupart des candidats pourraient développer davantage la connaissance du système éducatif et leurs connaissances sur le monde, culturel notamment.

Trop peu de candidats sont capables, à partir du questionnement du jury, de mettre en résonance les questions pour infléchir leur discours et éventuellement se remettre en question.

Les expériences vécues en stage sont insuffisamment convoquées pour appuyer certaines réponses qui restent de fait trop théoriques.

Conseils aux futurs candidats partie EPS

Il convient de se préparer réellement et de travailler l'oral comme une présentation en ne négligeant pas la forme (ton, présentation, ...) et en s'exprimant dans une langue correcte.

Les candidats doivent se situer déjà dans un contexte professionnel : la préparation de séance , pour une classe précise (CE1, milieu rural avec 25 élèves dont 1 accompagné par une AVS...), le détail des compétences, les objectifs pédagogiques ainsi que les consignes données aux élèves et les critères de réussite. De même, le temps d'activité réel de l'enfant doit être envisagé.

En cas de séance organisée avec des observateurs, les critères d'observation ainsi que les compétences développées par ceux-ci doivent être précisés.

Il vaut mieux connaître les APSA, et les évolutions permises par les mises en activités pédagogiques ainsi que les variables didactiques.

Il est utile et attendu de faire le lien systématique avec l'éducation à la santé et la sécurité (notamment pour la natation).

On doit utiliser son bon sens... s'appuyer sur le cadre théorique pour envisager de manière pragmatique les réponses aux questions posées par le jury.

Conseils aux futurs candidats partie système éducatif

Il convient de se préparer à répondre aux questions du jury qui visent à aider le candidat à consolider son argumentation. En effet, les questions ne visent pas à piéger le candidat...

Il est déterminant de faire preuve de conviction lors de l'oral tout en restant dans le cadre déontologique du professeur des écoles.

Il est utile de saisir l'esprit du système éducatif ainsi que les obligations du fonctionnaire ou de l'agent de l'état et de bien comprendre la logique de l'histoire de l'éducation et les évolutions du système éducatif.

Il est attendu des futurs professeurs des écoles potentiels qu'ils s'intéressent aux réformes ainsi qu'aux innovations qu'elles comportent.

Le candidat devrait préparer (ou anticiper au moins) le questionnement oral qui élargira la problématique proposée.

Il est attendu du futur professionnel qu'il se positionne en futur professionnel de l'éducation nationale : la bienveillance n'est pas toujours une réponse pertinente dans une situation faisant appel à la loi.

3.1 Troisième épreuve écrite d'admissibilité en Catalan

Cadre légal et résultats

L'Arrêté du 19 avril 2013

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000027361520&dateTexte=&categorieLien=id>

fixant les modalités d'organisation du concours externe, du concours externe spécial, du second concours interne, du second concours interne spécial et du troisième concours de recrutement de professeurs des écoles reprend les termes de l'arrêté du 28 décembre 2009 :

I-3. Épreuve écrite en langue régionale

L'épreuve consiste en un commentaire guidé dans l'une des langues régionales prévues au 2° de l'article 8 du présent arrêté d'un texte en langue régionale et en une traduction en français d'un passage de ce texte.

L'épreuve est notée sur 40 points. Une note égale ou inférieure à 10/40 est éliminatoire.

Durée de l'épreuve : 3 heures.

Pour la consultation du sujet de la session 2016, ainsi que ceux des sessions précédentes, et des rapports du jury, se reporter à : <http://disciplines.ac-montpellier.fr/catalan/crpe>

CRPE public	Session 2016 du CRPE
Postes offerts au concours	8
Candidats inscrits	40
Candidats présents écrit	18
Taux d'absentéisme	55%
Ratio présents/postes	2,25
Candidats admissibles	13
CRPE privé	
Postes offerts au concours	2
Candidats inscrits	7
Candidats présents écrit	0
Taux d'absentéisme	100%

CRPE public écrit	Session 2016	Session 2015
Nombre de copies	18	16
Note moyenne	12,9/20	13,7/20

La note moyenne de la session 2016, ramenée sur 20 points, s'élève à 12,9 et se situe 1,2 point au-dessous de celle de la session 2015. 55% des notes se placent entre 10 et 13. On remarque une dispersion des résultats supérieure à celle de la session 2015 ; la tranche des notes entre 10 et 14 regroupait alors 75% des copies. Le plus grand nombre de copies de la session 2016 se distribue entre 10,1 et 16,4 ; une seule copie se trouve en dessous de 10/20 et une autre au-dessus de 18/20.

Ramenée sur 20 points, la note moyenne du commentaire atteint 11.5/20, avec 6 copies en-dessous de 10/20, soit un tiers des candidats. La note moyenne de la traduction se situe à 14,9/20 ; toutes les copies se placent au-dessus de 10/20.

Même si la note moyenne de l'épreuve est honorable, l'écart de performance entre les deux sous-épreuves souligne les progrès à accomplir en commentaire de texte.

TRADUCTION : recommandations méthodologiques d'ordre général

Le jury attend une traduction précise du point de vue des idées qui découle d'une compréhension fine et, sur le plan de la morphosyntaxe et du vocabulaire, une langue française correcte et fluide dont le style épouse autant que possible celui du texte original.

La traduction intervient dans la note finale de l'épreuve écrite pour 16 points sur 40. Afin de faciliter la correction, son barème indicatif se rapporte à une note sur 20 (ramenée ensuite sur 16) : - 0,5 pour une erreur relevant de l'orthographe lexicale, - 0,5 pour un « mal dit », - 1 pour une erreur relevant de l'orthographe grammaticale, - 1,5 pour un « faux sens », - 2 pour un barbarisme, - 2,5 pour un contresens, - 3 pour un refus de traduction.

Une lecture très attentive de l'ensemble du texte, et non pas seulement de l'extrait à traduire, est un préalable indispensable à la traduction. Il est recommandé, en général, d'envisager une heure pour la traduction et de commencer par celle-ci. Cependant, les candidats qui pensent pouvoir gérer précisément leur temps peuvent, afin d'être assurés de la meilleure compréhension possible du texte, réserver la dernière heure de l'épreuve à la traduction, après le commentaire composé.

La lecture régulière de romans en catalan et en français fait partie de la préparation sérieuse à cette épreuve de traduction et de commentaire. Les textes proposés sont issus des grandes œuvres de la littérature catalane (narration) de la fin du XIX^e siècle jusqu'aux succès de librairie actuels. Les auteurs choisis appartiennent à l'ensemble des territoires de langue catalane. Le site web *La literatura catalana a internet* proposé par la Universitat Oberta de Catalunya, libre d'accès, constitue une ressource incontournable <http://lletra.uoc.edu/ca/noms-propis>. Sont également recommandés le site de l'Associació d'escriptors en llengua catalana <http://www.escriptors.cat/> et celui de la Institució de les Lletres catalanes <http://www.lletrescatalanes.cat/ca/>. Les activités sur la langue et la littérature catalanes proposées par le Departament d'Ensenyament de la Generalitat de Catalunya aux élèves du second degré peuvent aussi être utiles :

<http://www.edu365.cat/eso/muds/catala/>

http://edu365.cat/batxillerat/llengua_literatura/index.htm

Les candidats sont invités également à consulter les programmes de catalan publiés jusqu'au niveau B1, et le document de travail du niveau B2, en particulier les parties "Compétence grammaticale" et "Compétences linguistiques" traitées selon une approche comparative entre le français et le catalan :

<http://disciplines.ac-montpellier.fr/catalan/lycee>

TRADUCTION : analyse des productions des candidats

La note moyenne de la traduction est 14,9/20. On remarque une progression par rapport à la session 2015, avec un résultat moyen supérieur de 2.5 points, et la disparition des notes inférieures à 10/20 qui représentaient alors un quart de l'effectif. En 2016, 70% des candidats obtiennent une note entre 13/20 et 17/20.

Le passage à traduire ne comprenait pas de grandes difficultés. Les faiblesses les plus fréquentes, peu nombreuses au demeurant, ont concerné le lexique et les temps verbaux.

Ainsi, l'adjectif *cofoi*, qui pouvait être traduit par « fier/satisfait/content » ou par l'adverbe « fièrement », a suscité quelques faux-sens (*ému*) ou contre-sens (*confus*, par un rapprochement phonologique hasardeux), voire des refus de traduction. De même, il est à regretter la traduction littérale de « *una mica de casa, una mica d'hort* » par « *un peu de maison, un peu de jardin* » ; « *une petite maison/une maisonnette/un bout de maison, un petit jardin (potager)/un jardinet/un bout de jardin (potager)* » étaient préférables.

Perquè, en un seul mot, signifie « pour que » ou « parce que ». Certains candidats n'ont pas été en mesure de distinguer l'expression du but avec un subjonctif (*perquè hi treballés*), de l'expression de la cause qui aurait comporté un verbe à l'indicatif.

L'article défini a valeur d'adjectif possessif en catalan, en particulier devant les noms des membres de la famille. Il fallait donc traduire « *els pares* », par « *ses parents* », etc.

Les toponymes étaient attendus dans leur version française (*Murcie, Barcelone*) ou dans la forme du texte (*Múrcia, Barcelona*) ; en aucun cas les deux versions ne devaient alterner.

Aucun candidat n'a proposé l'expression « *mangeaient à leur faim* » pour « *menjaven* » qui rend mieux en français l'idée de l'amélioration des conditions de vie des immigrants.

D'autre part, le subjonctif imparfait *treballés* a suscité une tentative malheureuse de maintien, pourtant facultatif, de ce temps en français, avec oubli du *t* final (*travaillât*). Un subjonctif présent était tout à fait acceptable : « *Ils avaient [...] un petit jardin pour que son père y travaille* ».

Quant au passé simple *trobaren*, il devait être rendu par le même temps en français (*trouvèrent*), voire par un passé composé (*ont trouvé*), et non par un plus-que-parfait.

D'une manière générale, certains candidats doivent prêter attention à la cohérence et la correction des temps verbaux.

L'orthographe n'a pas généré de difficulté particulière. Le jury réitère la nécessité, pour une bonne traduction, de s'assurer que l'on maîtrise bien le sens de l'ensemble du texte, et continue à encourager la lecture régulière d'œuvres littéraires dans les deux langues.

COMMENTAIRE GUIDÉ : recommandations méthodologiques d'ordre général

Le commentaire guidé permet aux candidats de faire la preuve d'une compréhension précise du texte et de leur niveau de compétence en expression écrite. Le jury attend qu'ils s'expriment dans une langue catalane correcte et riche.

Cette partie de l'épreuve intervient dans la note finale de l'épreuve écrite pour 24 points sur 40. Afin d'en faciliter la correction, son barème indicatif se rapporte à une note sur 20 (ramenée ensuite sur 24). La qualité globale de la langue catalane et la structuration du commentaire (introduction, développement et conclusion) sont notées chacune sur 5 points, soit 10 points attribués à la forme du commentaire. Les 10 points restants concernent le fond du commentaire et permettent d'évaluer la réflexion des candidats à l'aune de l'analyse du texte, guidée par les questions de l'énoncé.

Le jury conseille aux candidats de procéder, parallèlement à plusieurs lectures attentives, d'abord littérales puis ciblées, à une analyse personnelle du texte. Même s'il ne s'agit pas d'une épreuve reposant sur un programme littéraire, il ne faut pas négliger de prêter attention à l'auteur, à l'œuvre dans son entier, à l'époque de l'écrit et éventuellement au mouvement littéraire. Ces références, éclairées par la culture personnelle du candidat, sont susceptibles d'orienter de façon originale le commentaire du texte. En revanche, le genre, le titre de l'extrait, le thème du texte, l'histoire racontée et son cadre spatio-temporel, la caractérisation et la fonction des personnages, la position et le point de vue du narrateur vis-à-vis des personnages et des faits,

le ton du narrateur, le moment de la narration par rapport aux faits racontés, la structure narrative et le style de l'auteur (rhétorique, morphosyntaxe dont temps verbaux, champs lexicaux, alternance de discours et de récit, de narration et de description, de discours direct et indirect) sont des éléments d'analyse incontournables.

Ainsi, fort d'une compréhension précise du texte et après en avoir cerné l'originalité (articulation du style et des idées), le candidat pourra procéder de façon efficace à la composition de son analyse à partir des questions de guidage.

Le commentaire doit être structuré : l'introduction proposant une problématique personnelle doit trouver un écho précis dans la conclusion qui ne doit pas être escamotée. Le développement, guidé par les questions de l'énoncé, dévoile la qualité littéraire du texte en articulant le fond et la forme du texte étudié et fait évoluer de façon argumentée la réponse à la problématique vers la conclusion du commentaire, convaincante et personnelle. Il est évident que le développement ne doit pas prendre la forme d'une succession brute de réponses aux questions de guidage. Le jury attend un commentaire composé avec des articulations logiques mais subtiles et un style littéraire. Une conclusion bâclée, ou l'absence de conclusion, résulte souvent d'une gestion inappropriée du temps entre le commentaire et la traduction.

Les sites web suivants diffusés par le Departament d'Ensenyament de la Generalitat de Catalunya proposent d'utiles ressources en théorie littéraire :

<http://blocs.xtec.cat/literatura/esquema-per-fer-un-comentari-dun-text-literari/>

<http://blocs.xtec.cat/litcatbatx/comentari-text/>

Le temps de cette partie de l'épreuve tendant à être limité à deux heures, les candidats doivent bien posséder la méthode grâce à un entraînement sérieux. De même, la qualité de la langue (morphosyntaxe, lexicale, orthographe, style) ne peut être garantie que par la lecture réfléchie de romans en catalan, avec une attention particulière portée sur le lexique, le style et la morphosyntaxe (avec consultation régulière de ressources grammaticales).

COMMENTAIRE GUIDE : analyse du texte et des productions des candidats

Ramenée sur 20 points, la note moyenne du commentaire atteint 11,5/20, soit 1,8 point de moins par rapport à la session 2015. Il n'y avait pas eu alors de résultat inférieur à 10/20, alors qu'un tiers des candidats se trouve actuellement dans cette situation. Les résultats 2016 sont très dispersés entre les notes extrêmes : 04,6 et 19,2/20. Si en 2015, 75% des copies se situaient entre 12 et 15/20, actuellement la tranche regroupant le plus grand nombre, soit 50% des candidats, se situe entre 7,9/20 et 11,4/20.

Le texte proposé est de Lluís Capdevila i Vilallonga (Barcelone, 1893 — Andorre-la-Vieille, 1980) ; il s'agit d'un extrait de *El somriure de Viena*, un récit de voyage publié en 1972.

A titre d'information, Lluís Capdevila dirigea plusieurs journaux, dont l'hebdomadaire satirique *L'Esquella de la Torratxa*. Il atteint la célébrité grâce à son œuvre de dramaturge, en particulier avec la zarzuela *Cancó d'amor i de guerra*. Il fut également reconnu comme romancier et traducteur et publia deux volumes de ses mémoires.

Figure de la vie bohème de la Barcelone des années 1920-1930 après un séjour à Paris, républicain engagé, il dut s'exiler en France en 1939, à Perpignan, à Ax-les-Thermes, puis à Poitiers où il enseigna les littératures espagnole et catalane à l'université. Il participa en tant que volontaire à la Guerre d'Espagne, puis à la Résistance française dans l'Ariège, avec un engagement de premier plan. Un recueil de ses quelques deux-cents chroniques de guerre a été publié récemment. A la fin de la dictature en Espagne, il s'installa en Andorre où il termina ses jours.

Dans l'extrait proposé, le narrateur évoque la situation et les sentiments de Palomero, son ami barcelonais exilé à Vienne. Bien que né à Murcie, marié et résidant dans la capitale autrichienne à la suite de l'exode républicain de la Guerre d'Espagne, Palomero a la nostalgie de Barcelone et de la Catalogne. En effet, c'est dans la capitale catalane que ses parents purent vivre dignement et lui offrir une éducation qu'il compléta personnellement par la fréquentation assidue des lieux de culture et des principaux écrivains catalans de l'avant-guerre, dont le narrateur. Par crainte de trahir sa première terre d'adoption, il s'interdit de demander la nationalité autrichienne.

C'est donc bien sur la problématique générale de l'exil, du déracinement et de la difficulté d'un nouvel enracinement, que cet extrait permettait de réfléchir. Le texte proposait cependant une approche particulière de cette question, grâce à l'identité personnelle et collective de Palomero. Le personnage est un catalan d'adoption dont la première terre d'accueil est alors suspendue à une existence éventuelle : « *Em faria vergonya deixar d'ésser català, ni que fos eventualment* » confie-t-il au narrateur.

Les questions pour le commentaire guidé étaient les suivantes :

1. *Quins procediments permeten caracteritzar l'originalitat formal d'aquest text? Referiu-vos principalment a la tècnica narrativa i al paper que hi tenen els personatges.*
2. *Quina percepció de Barcelona i de Viena apareix en «l'Odissea» de Palomero i dels seus pares?*
3. *Expliqueu com aquest text il·lustra la problemàtica de l'exili.*

Les candidats ont en général respecté les trois parties même si parfois la dernière a été malheureusement traitée en guise de conclusion. Cela a été le cas lorsque l'introduction souffrait d'une problématique banale, se contentant de reprendre le thème de l'exil sans valeur ajoutée inspirée par le positionnement particulier du personnage. En effet, on attendait que le candidat prenne suffisamment de recul à propos des aspects généraux de l'exil, pour pouvoir mettre bien en relief les caractéristiques particulières de celui vécu par Palomero, le Murcien très attaché à la Catalogne et au catalan, sa patrie et sa langue d'adoption confisquées à cause de la défaite républicaine. Les références historiques à l'exode des républicains catalans d'Espagne, ainsi qu'à la littérature de l'exil et de l'errance, comme y invitait le texte, ont été trop peu nombreuses. On devait relever, pour une approche de l'universel et du particulier, l'évocation de *Don Quichotte* et de l'*Odyssée*, et la référence au Roussillon, marqué par la *Retirada*, « *que és la terra més bona de França [...] perquè la gent hi parla català* ». Cependant, cet engagement personnel dans le commentaire du texte ne doit pas être confondu avec des envolées à caractère revendicatif.

Pour la première question, il fallait démontrer que dans la première partie du texte (lignes 1 à 13), le narrateur-personnage devient rapidement narrateur externe exclusivement, car il s'agit de rendre compte de l'histoire de son ami Palomero. Mais le point de vue est interne (« *segons m'ha contat ell* ») et, à la fin de la première partie, le narrateur livre les sentiments du personnage, en mêlant discours indirect libre et discours direct libre (« *Em contà la seva odissea : la guerra, la retirada [...] em podeu ben creure* »). Vient ensuite la deuxième partie du texte dominée par le discours direct formel : le dialogue entre l'auteur-narrateur et son ami Palomero. Palomero inclut Capdevila dans ses souvenirs, parmi l'intelligentzia de la Barcelone des années trente, en employant le pronom « *vós* ». L'auteur parvient ainsi subtilement à céder le rôle de narrateur à son ami Palomero, comme s'il s'agissait d'un témoignage direct.

Pour la deuxième question, il s'agissait de comparer, d'une part, la perception de Barcelone par Palomero, en quelque sorte immigré de la deuxième génération, et celle de ses parents et, d'autre part, de confronter son souvenir de la Barcelone d'avant-guerre à sa vie actuelle à Vienne.

Quant à la troisième question, nous avons déjà indiqué qu'il s'agissait d'expliquer pourquoi Palomero constitue un cas particulier dans la problématique de l'exil.

En ce qui concerne la qualité de la langue catalane, elle a été satisfaisante en général, malgré quelques faiblesses en orthographe.

D'une façon générale, même si la plupart des candidats a compris le fonctionnement d'un commentaire guidé, l'ensemble se limite encore à un exercice trop formel, souvent trop bref, avec un catalogue de figures de style et de citations, et dépourvu de qualité littéraire. Le jury encourage donc les futurs candidats à travailler sur une problématisation personnelle, au-delà des pistes données dans l'énoncé, afin que leur commentaire bénéficie de davantage d'originalité et d'allant.

Rapport proposé par Luc Bonet, chargé de mission académique et d'Inspection Pédagogique Régionale pour l'enseignement du catalan, avec la contribution des membres du jury.

3.2 Troisième épreuve orale d'admission en Catalan

Cadre légal et résultats

L'Arrêté du 19 avril 2013

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000027361520&dateTexte=&categorieLien=id>

fixant les modalités d'organisation du concours externe, du concours externe spécial, du second concours interne, du second concours interne spécial et du troisième concours de recrutement de professeurs des écoles reprend les termes de l'arrêté du 28 décembre 2009 :

II-3. Épreuve orale en langue régionale

L'épreuve consiste en un entretien avec le jury dans l'une des langues régionales prévues au 2° de l'article 8 du présent arrêté, à partir d'un document sonore ou écrit authentique en langue régionale relatif à la culture ou à la langue concernée.

Durée totale de l'épreuve : une heure (durée de la préparation : trente minutes ; entretien : trente minutes).

L'épreuve est notée sur 60 points.

Il n'y a pas de note éliminatoire.

Pour la consultation des sujets de la session 2016, ainsi que ceux des sessions précédentes, et des rapports du jury, se reporter à : <http://disciplines.ac-montpellier.fr/catalan/crpe>

CRPE public	Session 2016	Session 2015
Postes offerts au concours	7+1	5
Candidats inscrits	40	30
Candidats présents écrit	18	16
Taux d'absentéisme écrit	55%	46,7%
Ratio présents écrit/postes	2,25	3,2
Note moyenne écrit	12,9/20	13,7/20
Candidats admissibles	13	11
Candidats présents oral	12	11
Taux d'absentéisme oral	7,7%	0%
Ratio présents oral/postes	1,5	2,2
Note moyenne oral	12,08/20	13,84/20
Candidats admis	8	5
CRPE privé		
Postes offerts au concours	2	1
Candidats inscrits	7	4
Candidats présents écrit	0	0
Taux d'absentéisme écrit	100%	100%

CRPE public oral	Session 2016	Session 2015
Candidats présents	12	11
Note moyenne (public)	12,1/20	13,8/20
Notes inférieures à 10/20	3	1
Notes supérieures ou égales à 10 et inférieures à 12	1	2
Notes supérieures ou égales à 12 et inférieures à 14	4	1
Notes supérieures ou égales à 14 et inférieures à 16	3	4
Notes supérieures ou égales à 16 et inférieures à 18	0	3
Notes supérieures ou égales à 18	1	0

La note moyenne de la session 2016, ramenée sur 20 points, s'élève à 12,1 et se situe 1,7 point au-dessous de celle de la session 2015. En 2016, 58% des notes se placent entre 12 et 16, alors que lors de la session 2015 la tranche 14-18 concernait 64% des candidats. De plus, ce recul de la performance générale est accentué par une proportion significative de notes inférieures à 10/20 (25%).

Pour tous les candidats ayant obtenu une note en dessous de 10/20, le jury a relevé systématiquement de grandes insuffisances quant à la projection didactique. Cela signifie qu'une préparation au concours proche des réalités de l'exercice du métier est indispensable, grâce en particulier aux stages d'observation et de pratique accompagnée.

Recommandations méthodologiques d'ordre général

Les trente minutes devant le jury sont partagées en deux parties de quinze minutes approximativement : un exposé suivi d'un entretien. Pendant l'exposé, le candidat présente et analyse librement tous les documents et propose ensuite une exploitation didactique de ceux-ci ou de celui qui lui paraît le plus approprié à une utilisation en classe. Pendant l'entretien, le candidat répond aux sollicitations du jury à propos de la présentation et de l'analyse des documents, de l'exploitation didactique, et des prolongements linguistiques, culturels, pédagogiques et didactiques que les documents suggèrent.

Lors de l'exposé, le candidat évite la paraphrase et s'exprime de façon synthétique et dynamique. Le jury attend une approche thématique reliant le fond et la forme qui démontre une compréhension précise des documents, si possible à partir d'une problématique culturelle et didactique, en relation avec les programmes de l'École primaire et les compétences du Socle commun. Les documents textuels ou iconographiques sont analysés selon une méthode adaptée à chaque genre.

Le candidat problématise ensuite l'enseignement en classe bilingue français-catalan, à partir d'un ou plusieurs questionnements suscités par les documents. Il propose de courts exemples concrets de la construction bilingue des compétences des champs disciplinaires les plus opportuns au vu des documents. Il annonce le public scolaire visé (cycle et niveau du CECRL) et indique le document du dossier qui se prête le mieux à une exploitation à l'école primaire (maternelle ou élémentaire).

En ce qui concerne les compétences langagières, le jury attend que les candidats donnent quelques exemples précis de tâches en mobilisant le lexique, les formes verbales, les connecteurs... propres aux compétences notionnelles des champs disciplinaires. Doivent intervenir ici les actes de paroles (fonctions) qui renvoient à des actions générales (par exemple : indiquer ou suivre un itinéraire). Ce sont les énoncés (formulations) attendus des élèves, et variables en fonction du niveau de compétence visé, qui expriment concrètement l'action dans la langue (par exemple A1>A2 : *Cal girar a l'esquerra*) et justifient les compétences morphosyntaxiques et lexicales que les élèves doivent acquérir.

Lors de l'entretien, le candidat précise son propos, démontre ses connaissances et sa capacité à interagir spontanément en catalan. Le candidat peut être invité à lire une partie d'un document composant le sujet, et à préciser ses savoirs linguistiques et culturels. Le jury est sensible à la connaissance de la culture catalane, aux spécificités de celle-ci dans le département des Pyrénées-Orientales, et à la mise en relation avec la culture générale. Une approche plurilingue de l'enseignement des langues ainsi que des comparaisons entre le catalan et le français sont attendues. Pour cela, de bonnes bases en grammaire et phonologie des langues française et catalane sont indispensables.

Toute l'épreuve se déroule en langue catalane. Le jury est particulièrement attentif au niveau de langue (morphosyntaxe, lexique courant et de spécialité en didactique des langues et en pédagogie générale, phonologie, registre, ...), ainsi qu'au savoir-être des candidats. On exige généralement des candidats au CRPE le niveau B2 du Cadre Européen Commun de Référence (CECR) en langue vivante. Cependant, les candidats au CRPE spécial se destinant à des classes bilingues dans lesquelles le catalan est, à parité horaire avec le français, langue d'enseignement, ce niveau parfaitement maîtrisé doit tendre sensiblement vers C1.

Afin de faciliter la correction et la préparation de cette épreuve, le jury a établi quatre critères de réussite, assortis d'indicateurs, à chacun desquels est attribué un quart des points :

- Qualité de l'expression orale
 - Correction de morphologie, syntaxe, phonologie, lexique, en langue catalane
 - Emploi de vocabulaire de spécialité en didactique, pédagogie, langue et culture
 - Savoir être lors de l'exposé et lors de l'entretien
 - Organisation et structuration de l'exposé, maîtrise du temps
- Présentation et compréhension des documents
 - Annnonce et justification de la nature de chaque document
 - Mise en évidence de l'intérêt culturel, linguistique et didactique des documents
 - Proposition d'une problématique culturelle commune aux 2 documents
 - Présentation dynamique des documents, non linéaire et sans paraphrase
- Projection didactique à partir d'un document au moins
 - Proposition d'une problématique didactique relative à l'enseignement bilingue
 - Exemples précis de construction de compétences (programmes, socle, CECRL)
 - Propositions concrètes de tâches langagières avec actes de paroles et énoncés
 - Références à l'approche actionnelle, aux alternances linguistiques
- Connaissances linguistiques et culturelles
 - Savoirs sur morphologie, syntaxe, phonologie, lexique, de la langue catalane
 - Approche comparative de la langue catalane et de la langue française
 - Savoirs sur le patrimoine catalan transfrontalier, sur le patrimoine régional et national
 - Approche interculturelle et universelle du patrimoine.

Analyse des prestations des candidats

Qualité de l'expression orale

Le niveau de langue catalane a été en général moins satisfaisant que les années précédentes. Le jury a relevé les erreurs récurrentes ci-dessous énumérées. Les candidats ont intérêt à s'entraîner à une pratique régulière et réfléchie de la langue orale.

Syntaxe : Le superlatif en catalan, à la différence du français, n'inclut pas la répétition de l'article défini, on dit par exemple « *una de les festes ~~les~~ més seguides* », sans répétition de « *les* ». L'équivalent de la locution « non seulement... mais » est « *no solament... sinó* », car il ne faut jamais employer « *però* » après une négation.

Lexique : L'adverbe « notamment » est rendu en catalan par « *en particular, particularment* » et non par un calque phonologique de la forme française.

Orthographe et phonologie : « *ia* » ne constitue pas une diphtongue en catalan, à la différence de l'espagnol : le mot « *canvia* » comporte donc trois syllabes en catalan (deux en espagnol) et l'accent tonique porte sur l'avant-dernière (sur la première en espagnol).

Présentation et compréhension des documents

Un quart des candidats a proposé un exposé trop court, inférieur ou égal à 10 minutes, voire inférieur à 5 minutes, alors que le jury attend une prestation d'environ 15 minutes (première partie de l'épreuve avant l'entretien). Cette brièveté de l'exposé révèle un manque de méthode, en particulier en ce qui concerne la présentation et l'analyse des documents. En effet, trop peu de candidats ont su proposer une problématique commune aux documents afin de donner du sens à leur présentation, et de dégager ensuite, dans ce cadre, un projet pédagogique avec des exemples d'exploitation didactique.

En ce qui concerne la présentation stricte des documents, pour qu'elle soit dynamique et originale, elle doit reposer sur leur intérêt essentiel et sur les procédés utilisés par les auteurs. Par exemple, pour le texte du sujet n°1 (*La Sagrada Família, el temple del turisme*), il ne fallait pas éluder l'ironie dont use le journaliste pour souligner l'exploitation mercantile d'un lieu de culte et d'une œuvre d'art.

Projection didactique à partir d'un document au moins

Peu de candidats ont été capables de proposer des projets actionnels réalistes, avec exemples précis d'énoncés langagiers. Ainsi, l'organisation d'une sortie suggérée par le thème d'un document, sans autre précision sur les compétences visées, ne saurait constituer une projection didactique recevable. Un objectif uniquement grammatical, du type « apprendre l'impératif », n'est pas satisfaisant non plus.

On attend dans ce cas la proposition de tâches actionnelles permettant de pratiquer la formulation d'ordres, de conseils, de recommandations, dans le cadre d'un projet pédagogique pluridisciplinaire. Le jury a apprécié, par exemple, des projets autour des sciences et de la citoyenneté, avec inclusion des arts plastiques, avec débats, expositions et affiches sur le recyclage (sujet n°2). De nombreux actes de paroles étaient effectivement susceptibles d'être travaillés : décrire, expliquer, informer, argumenter, demander, convaincre, déplorer, distinguer, etc.

De plus, les destinations des sorties pédagogiques doivent être pertinentes quant au calendrier scolaire (la Fête de l'Ours, le dimanche, sujet n°5), ou vis-à-vis de la distance à parcourir (la montagne de Montserrat, près de Barcelone, sujet n°4) s'il ne s'agit que de travailler sur un site naturel à préserver. En effet, l'environnement immédiat doit être privilégié afin que les sorties pour une exploitation en langue catalane ne soient pas uniquement l'apanage des échanges scolaires outre-Pyrénées.

Quant aux connaissances en pédagogie générale et en didactique des langues, il ne s'agit pas de faire montre d'érudition. Les références théoriques ne sont une plus value appréciée que si elles éclairent une proposition concrète de dispositif, d'activité ou de tâche en relation avec le dossier proposé.

Connaissances linguistiques et culturelles

Les noms des temps verbaux doivent être connus dans leur forme catalane, en particulier le *passat perifràstic*, temps composé qui n'a pas d'équivalent en français et peut être traduit, en fonction du contexte, soit par le passé-composé, soit par le passé simple.

L'approche comparative entre le catalan et le français, en particulier sur l'orthographe, doit être portée par des exemples significatifs de l'aide que cette pratique peut apporter aux élèves. Les exemples choisis doivent donc être pertinents d'un point de vue linguistique, adaptés à la maturité des élèves et utiles dans le projet actionnel envisagé.

Les connaissances relatives à la culture catalane ont été correctes ; cependant, il serait apprécié que les candidats exploitent davantage l'environnement proche, dans une approche systémique du particulier et de l'universel.

Rapport proposé par Luc Bonet, chargé de mission académique et d'inspection pédagogique régionale pour l'enseignement du catalan, avec la contribution d'Etienne Vaquer, Inspecteur de l'Éducation Nationale, et de Colette Planas, conseillère pédagogique.

3.3 Troisième épreuve écrite d'admissibilité en langue régionale Occitan

- **Rappel des épreuves en LR**

Epreuve écrite d'admissibilité

Commentaire guidé en langue régionale d'un texte en langue régionale et traduction en français d'un passage de ce texte (durée 3 h, coefficient 2)

Epreuve orale d'admission

Entretien dans la langue régionale avec le jury à partir d'un document sonore ou écrit en langue régionale relatif à la culture ou à la langue concernée (durée 30 mn, préparation 30 mn, coefficient 2)

NB : Ces deux épreuves s'ajoutent aux épreuves normales du CRPE externe.

Rapport 2016

Le concours externe spécial langues régionales a été créé en 2002 (AR 03-01-2002, JO 05-01-2002) afin de pourvoir au recrutement de professeurs des écoles *de* et *en* langues régionales, dans l'enseignement public (écoles bilingues publiques) et dans l'enseignement privé (écoles bilingues associatives). Il y a donc, pour chaque langue, deux concours, l'un public, l'autre privé.

Nous insistons plus que jamais sur le fait que le concours spécial permet de recruter des enseignants spécialement formés pour répondre prioritairement aux besoins de l'enseignement bilingue en langue régionale. Les candidats s'engagent en connaissance de cause dans une voie spécifique qui comporte des avantages, certes, mais aussi des devoirs. Ils s'engagent notamment à répondre aux besoins de l'enseignement bilingue qui se développe dans l'académie et à accepter d'être affectés sur les postes où leurs compétences particulières seront sollicitées.

CRPE public spécial Occitan	Session 2016 du CRPE
Postes offerts au concours	13
Candidats inscrits	28
Candidats présents	10
Taux d'absentéisme	64.28%
Candidats admissibles	5
Candidats admis	2
Moyenne du 1^{er} admis	13.58
Moyenne dernier admis	11.47
CRPE privé spécial Occitan	
Postes offerts au concours	7
Candidats inscrits	12
Candidats présents	9
Taux d'absentéisme	25%
Candidats admissibles	5
Candidats admis	4
Moyenne du 1^{er} admis	13.54
Moyenne dernier admis	10

Épreuve écrite en langue régionale

Les notes se sont échelonnées de 07.25 à 15.25 pour le concours public, avec une moyenne de 09.9 ; de 10.75 à 15 pour le concours privé, avec une moyenne de 12,5.

Le texte était extrait de *Los Uèlhs de l'anhèl* de Cristian Laus. La narration, à la première personne, propose un récit introspectif et rétrospectif. Le narrateur, devenu adulte, revient sur une situation où l'enfant qu'il était fût confronté au « secret des adultes ». Ses réflexions portent alors sur la question de la transmission de la connaissance, sur l'acquisition par l'enfant de cette connaissance et sur la recherche d'éléments lui permettant de comprendre ce processus au sein de la famille.

Les candidats ont été confrontés, durant leur scolarité, à l'étude et l'analyse de textes autobiographiques. Les questions guidant le commentaire ne demandaient pas d'autres compétences d'analyse littéraire et leur permettaient de tirer profit de ces acquis.

La langue est classique, appartenant à la culture attendue d'un candidat au CRPE spécial. Il était demandé, comme dans les sessions précédentes, de faire un commentaire guidé au moyen de questions visant à apprécier d'une part le degré de compréhension du texte, d'autre part le niveau de l'expression écrite dans un registre de langage soutenu.

La compréhension du texte ne présente pas de difficultés majeures. Les candidats ont, généralement, assez bien compris le sens du récit. Le jury a apprécié la culture des candidats et leur capacité de raisonnement.

Le jury constate que les candidats, dans leur grande majorité, maîtrisent la technique du commentaire guidé qui consiste à approfondir l'explication au fil des réponses (ne pas négliger de préciser le numéro de la question à laquelle on répond). Il est toutefois nécessaire de rappeler que l'analyse doit prendre appui sur des références précises au texte et que toute citation se doit d'être analysée. Tout comme il est impératif de souligner que l'application de grilles d'analyse inappropriées (il n'y avait pas lieu ici, par exemple, de parler de « situation initiale ») peut donner lieu à une étude vaine.

Bien que le texte proposé à l'étude traite de questions d'éducation, le commentaire n'était pas le lieu pour exprimer savoirs et propos d'ordre pédagogique.

Enfin, le passage à traduire ne comportait que peu de difficultés de compréhension.

Le jury déplore que, bien que les candidats soient bien préparés à la forme de l'épreuve, leur niveau en langue soit globalement assez faible voire médiocre. Il sera bon de rappeler sans doute que l'expression écrite est déterminante dans l'attribution de la note.

Cet exercice nécessite compétences et entraînement, une pratique régulière de la langue écrite. Si certaines lacunes de vocabulaire sont admissibles, les négligences dans l'emploi des genres, dans les accords, dans la concordance des temps le sont moins. Il n'est pas concevable qu'un futur enseignant en section bilingue néglige les règles de base de la langue écrite, tant graphiques que grammaticales.

Nous conseillons donc, une fois de plus, aux candidats de s'entraîner avec rigueur à cette épreuve qui est avant tout une épreuve de langue. Une langue s'écrit avec une graphie codifiée, quel que soit le choix de celle-ci. La place et la nature de l'accent constituent une composante majeure de l'orthographe. Enfin, l'écrit est géré par un code de ponctuation qu'il convient de respecter dans toute langue : soulignement des titres, guillemets encadrant les citations, points d'exclamation, d'interrogation ... Le candidat veillera également à ne pas nommer l'auteur par son seul prénom.

Nous le redisons avec force aux candidats préparant le concours avec l'ESPE ou en candidat libre : le travail personnel de réappropriation de la langue se fait par des lectures, par la pratique, une exigence permanente, à l'oral comme à l'écrit, de correction systématique. Les outils existent (*Ôc-ben ; Tu Tanben ; Practicar la lenga ; Dire en oc...*) pour bâtir des savoirs linguistiques solides.

3.4 Troisième épreuve oral d'admission en langue régionale Occitan

Épreuve orale en langue régionale

Les notes se sont échelonnées de 02 à 16 pour le concours public, avec une moyenne de 07.4 ; de 13 à 17 pour le concours privé, avec une moyenne de 15.2.

L'épreuve ne comporte plus de surprise. Les candidats savent qu'ils auront à traiter un dossier de culture générale et qu'ils devront présenter une synthèse personnelle organisée, s'appuyant sur les documents essentiels pour développer leur point de vue.

Les sujets proposés par le jury sont volontairement riches et complexes. Il ne s'agit en aucun cas de la part du jury de déstabiliser les candidats mais bien de donner à ceux qui ont préparé sérieusement le concours l'occasion de briller. Cette partie d'expression orale en continu permet de juger, à la fois, les capacités d'argumentation et de reformulation, d'apprécier l'aisance et la richesse de la langue parlée, mais aussi l'aptitude du candidat à bâtir une réponse structurée à sa problématique en s'appuyant sur des connaissances culturelles personnelles.

Dans un deuxième temps, l'entretien avec le jury consiste en une production orale en interaction : le jury est particulièrement sensible à la capacité de répondre dans le ton de l'entretien, en s'appuyant naturellement sur la formulation des questions posées par le ou les interlocuteurs. Le niveau de la langue se juge à la richesse du vocabulaire disponible, à l'emploi spontané et pertinent d'idiomatismes, à la correction et à la souplesse de la syntaxe. La différence se marque aisément entre un locuteur régulier de la langue et un locuteur occasionnel. Il faut en tirer les conséquences qui s'imposent au niveau de la préparation à l'épreuve.

Quelques remarques:

Concernant le niveau de langue employé, le jury ne peut accepter que des candidats puissent se satisfaire d'une expression approximative, d'un langage familier -voire relâché- alors que cette épreuve a pour finalité le recrutement de professeurs qui auront en charge la transmission de la langue.

La même exigence de rigueur est attendue en ce qui concerne la phonologie, maîtrise des conjugaisons ou encore la chasse aux hispanismes et autres emprunts linguistiques.

Enfin, nous recommandons aux candidats de veiller à l'organisation de leur exposé et de prendre en compte les consignes de l'exercice.

L'épreuve orale obligatoire d'occitan est une épreuve importante qui ne doit pas être abordée avec légèreté. Les défaillances en langue et culture occitanes ne peuvent être palliées par de bons résultats dans les autres disciplines évaluées au concours.

Les dossiers présentés pour la session 2016 traitaient des thèmes suivants : *Modernité des productions de Troubadours*, *Permanence de la langue occitane*, *Un patrimoine : La cuisine occitane*, *Outils et démarches pour la transmission de la langue occitane*.

L'intégralité des sujets sera disponible sur le site académique, rubrique enseignement/ESPE :

<http://dev.disciplines.ac-montpellier.fr/occitan>.

L'ESPE de l'académie de Montpellier propose une préparation au concours spécial sur le site de Carcassonne depuis 2002-2003.

Les candidats non-inscrits à l'ESPE pourront contacter directement le formateur pour toutes questions concernant le concours, les attentes du jury. gilles.arbousset@fde.univ-montp2.fr .